

# PPR INFO

06 décembre 2022

## ◆ Calendrier FNPPR 2023:

Conseils d'administration :

- Jeudi 16 mars 2023
- Jeudi 15 juin 2023
- Jeudi 14 septembre 2023
- Jeudi 23 novembre 2023
  
- AG : Jeudi 20 avril 2023

## ◆ Parution de la revue :

- n°479 : fin novembre 2022
- n°480 : fin janvier 2023
- n°481 : fin mars 2023
- n°482 : fin mai 2023
- n°483 : fin juillet 2023
- n°484 : fin octobre 2023

GÉRER, VALORISER ET TRANSMETTRE DANS LE MONDE RURAL

LA  
PROPRIÉTÉ  
privée rurale

[Je m'abonne \(propriete-  
rurale.com\)](http://propriete-rurale.com)

[J'adhère - \(propriete-  
rurale.com\)](http://propriete-rurale.com)

## ◆ Sortie du décret de la loi Sempastous



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Légifrance

Le service public de la diffusion du droit

Le décret d'application de la loi Sempastous, que la loi avait prévu le 1er novembre 2022, est enfin publié ce lundi 04 décembre 2022. La date d'entrée en vigueur du contrôle sera variable d'un territoire à un autre puisqu'elle est conditionnée à la prise d'un arrêté par le préfet de région. Ce

dernier fixera le seuil d'agrandissement significatif servant au déclenchement du **contrôle** par région naturelle ou par territoire ayant une certaine cohérence agricole.

Le préfet de région, en lien avec les préfets de département selon le décret, prendra son arrêté après avoir consulté l'avis de la chambre régionale d'agriculture.

### *Décret n°2022-1515 du 2 décembre 2022 relatif à la procédure de délivrance de l'autorisation préalable à la prise de contrôle des sociétés possédant ou exploitant du foncier agricole*

**Publics concernés :** sociétés détenant ou exploitant des biens immobiliers à vocation ou usage agricole, Etat, sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, notaires

**Objet :** procédure, autorisation préalable, foncier agricole, seuil d'agrandissement significatif

[Cliquez ci-dessous pour consulter le décret](#)

[Décret n° 2022-1515 du 2 décembre 2022 - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)